

changer de face; ainsi quoi que les personnes de son sexe soient ordinairement plus portées pour la paix que pour la guerre; celle-ci se vit comme contrainte de sortir de cette regle générale: peut-être que si elle étoit parvenue sur le Trône pendant la tenuë du Parlement de 1701. qui paroissoit si fort porté pour la conservation de la paix; cette Princeesse auroit trouvé des expediens pour l'affermir par quelque heureuse négociation, qui auroit dissipé les ombrages sur lesquels on fonda les motifs de la guerre: elle n'auroit pas manqué d'éloigner de sa personne & de ses Conseils ceux dont les Communes de ce tems-là se plaignoient; mais au contraire elle se vit obligée des'en servir dans les commencemens de son Regne, tant par la recommandation du Roi, qu'à cause qu'ils se trouvoient en place; qu'ils avoient tout le secret du Ministère; qu'ils étoient les dépositaires des mesures qui avoient été prises avec les Puissances étrangères, qui composoient la ligue formée par le Roi défunt, & qu'ils étoient agréables au Parlement alors assemblé, où le parti des Nonconformistes étoit le plus fort: toutesces raisons jointes à l'inclination naturelle qu'on a de regner, ne permettoient donc pas à la nouvelle Reine de rien changer aux dispositions qu'avoit prises son Predecesseur; ainsi en se conformant à ses sentimens qu'elle crut les meilleurs & les plus solides pour s'affermir sur le Trône où elle montoit; au moment que le Roi fut mort, elle fit assembler les Seigneurs du

*Raisons qui l'ont obligée de se conformer aux volontez du Roi Guillaume son Predecesseur.*